MINISTÈRE DU TRAVAIL
Liberté
Égalité
Fraternité

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e), BOURGOIN Nicolas **représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences,** ECF CSP **,**

atteste que

Monsieur VIDILI ROGER
salarié(e) de l'entreprise LIP PERPIGNAN TRANSPORT
a suivi l'action Formation initiale en conduite d'Engins de Chantier (CACES®) - 3 tests

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☑ action de formation [1]
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 28/09/2026 au 30/09/2026
pour une durée de 21,00 heures [2].

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à ST ESTEVE
Le 05/10/2026

Gérant
BOURGOIN Nicolas



1 Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.
2 Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.